

Gestion administrative :

Nouvelle Adresse : SICAS



305 Chemin du Pavillon

13103 MAS BLANC DES ALPILLES

Tél : 04 90 92 25 76 – E-Mail : asa.fumades@outlook.com

Référence : DEL_2025/04

Objet : Budget Supplémentaire 2025

Nombre de présents	5
Quorum 1 ^{ère} Réunion	3
2 ^{ème} Réunion	/
Nombre de présents et représentés	5

Nombre de votants	5
Suffrages exprimés	5
Pour	5
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt cinq et le dix-neuf juin à quatorze heure s'est réuni à ORGON, le Conseil Syndical de l'ASA des Arrosants des Fumades, sur convocation de Monsieur le Président, adressée en date du 10 Juin 2025.

Vu l'ordonnance 2004-632 du 1er juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires.

Vu le décret 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance 2004-632.

Vu la Délibération DEL_2025/01 en date du 24 Janvier 2025 approuvant le Budget Primitif 2025,

Vu les Délibérations votées lors de la séance de ce jour approuvant le Compte Financier Unique (CFU) 2024 et l'affectation des résultats,

Considérant la nécessité d'intégrer l'affectation du résultat 2024, il est proposé d'adopter le budget supplémentaire 2025 comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	0,00	0,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (3)		0,00	0,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	2 521,57	0,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 2 521,57
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (4)		2 521,57	2 521,57
TOTAL DU BUDGET (5)		2 521,57	2 521,57

Où l'exposé du Président, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

Article 1^{er} : de voter d'approuver à l'unanimité le Budget supplémentaire 2025 de l'ASA DES ARROSANTS DES FUMADES tel que présenté ci-dessus.

ARTICLE 2 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à exécuter la présente délibération et notamment à signer tout document administratif, technique ou financier relatif à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

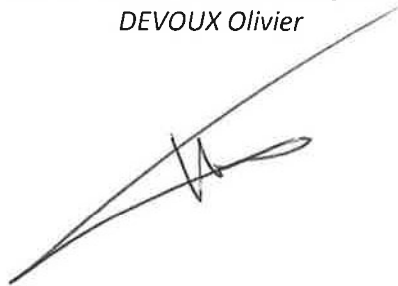
Pour extrait conforme,

Le Président



Cyril DEVOUX

Nom et Prénom du second signataire
DEVOUX Olivier



Acte rendu exécutoire :

Compte tenu de la publication le : 23/06/2025

Accusé de réception en préfecture
013-291303022-20250619-DEL_2025-04-DE
Date de télétransmission : 23/06/2025
Date de réception préfecture : 23/06/2025